

Monsieur le président de la CPDP
8, esplanade Compans Caffarelli
Immeuble ATRIA
31 000 TOULOUSE

Réf. : CL.YP.

Dossier suivi par : Christine LOBRY

Service/Antenne : Aménagement

Ligne directe :

Toulouse, le 14 décembre 2007

Objet : Clôture du débat public

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 12 décembre 2007, vous m'invitez à formuler une conclusion afin de contribuer à éclairer le maître d'ouvrage du projet de Grand contournement autoroutier de Toulouse.

La chambre d'agriculture a déjà, par le biais du cahier d'acteurs et de la réunion publique organisée le 6 décembre dernier, apporté des éléments de réflexion sur ce projet.

Je rappellerai donc simplement les conclusions qui résument la position de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne par rapport aux questions posées.

- Faut-il ou non réaliser le projet de contournement autoroutier de Toulouse ?

La profession agricole se positionne contre un grand contournement autoroutier et en faveur d'autres alternatives aux déplacements automobiles. En effet, nous estimons que ce projet n'est pas adapté aux problèmes posés (congestion du périphérique aux heures de pointe et non à cause des flux de transit) et qu'il entraînerait des pertes importantes de terres agricoles, directes et indirectes, non compatibles avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture de demain.

Au contraire nous nous positionnons:

- ▶ pour des transports collectifs (train, bus, métro...) plus nombreux et plus proches des centres de vie et d'emploi,
- ▶ pour un meilleur maillage des voies secondaires existantes autour de Toulouse,
- ▶ pour une densification de l'habitat et un rapprochement entre zones d'emploi, zones commerciales et zones de résidence afin de limiter les déplacements et le mitage de l'espace rural.

Tout ceci créerait à la fois des conditions de vie plus humaines pour chacun et préserverait de fait notre espace agricole.

La chambre d'agriculture souhaite et demande que soient réellement étudiées toutes les autres solutions possibles pour résoudre le problème des déplacements sur l'aire urbaine toulousaine (Plan de Déplacements Urbains, Schéma de Cohérence Territoriale, autres modes de transports pour les marchandises et les voyageurs...). Chaque solution envisagée doit prendre en compte à la fois le coût direct, et le coût pour les générations futures.

- Si oui, doit-il passer par l'Ouest ou l'Est de Toulouse ? Avec ou sans prolongement vers le Sud ?

Si le contournement devait se faire, il faudrait qu'il soit le plus proche possible de l'agglomération, afin de limiter l'impact indirect en terme de pression foncière sur les espaces agricoles situés entre ce projet et le périphérique actuel.

- Quels seraient ses impacts sur l'organisation des transports, l'aménagement du territoire et l'environnement dans l'aire métropolitaine toulousaine ?

Nous considérons que ce projet favoriserait encore les transports routiers, alors qu'il est urgent de développer au contraire les transports collectifs et ferrés. L'aménagement du territoire ne serait pas amélioré, concentrant encore habitants, activités et déplacements sur l'aire urbaine toulousaine. Enfin, l'environnement serait détérioré, par la perte des espaces agricoles (qui captent du CO₂, produisent des paysages...), par l'augmentation du trafic routier, par un étalement urbain accéléré...

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvon PARAYRE,
Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.